

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 6 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : Christine BERTHE (pouvoir à Jacquy MANIER), Jacky CALIPPE.

Date de la convocation à domicile : 29 juin 2017

Date d'affichage du compte rendu : 17 juillet 2017

ORDRE DU JOUR :

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Christine SANNIER est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

II. Adoption du compte rendu de la séance du 19 avril 2017 :

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 19 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

III. Présentation de l'aménagement du futur lotissement :

Le permis d'aménager du futur lotissement est présenté par M. Crampon, Directeur de l'habitat de l'OPSOM, accompagné de M. Gérard du cabinet Evia, chargé de l'élaboration du projet.

Ce projet comprend 16 lots dont 15 lots libres, qui seront mis en vente dès viabilisation et 1 lot destiné à l'OPSOM sur lequel seront construits 12 logements locatifs composés de 2 T4 et 10 T3.

A titre indicatif, l'OPSOM a fourni les plans des logements T3 et T4 ainsi que le montant des loyers envisagés.

Concernant les 15 lots libres, la superficie des parcelles est de 505 m² pour la plus petite jusqu'à 862 m² pour la plus grande.

Le projet est chiffré avec un coût des travaux estimé au plus haut : prise en charge par la commune des VRD nécessaires à la viabilisation des 15 terrains destinés à la vente.

Le prix de la parcelle sera fixé par le Conseil municipal en fonction des résultats de l'appel d'offres des VRD.

Le permis d'aménager a été déposé le 29 juin 2017, 3 à 5 mois d'instruction sont nécessaires, ce qui nous conduit à la fin de l'année. La volonté de l'OPSOM est de commencer les travaux de voirie et réseaux au cours du 1^{er} semestre 2018 et de déposer le permis de construire au cours du deuxième semestre de la même année.

IV. P.L.U.i., info :

Toujours dans la phase d'étude et de constitution du projet de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, les **O**rientations d'**A**ménagement et de **P**rogrammation (OAP) sont en cours d'élaboration depuis mars 2017.

Ces OAP seront présentées en octobre prochain : elles doivent être établies dans le respect des orientations générales définies au **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable (PADD) en matière de gestion de l'espace, d'aménagement et d'Habitat sur certains secteurs.

Les OAP définies, le zonage et le règlement devront être réalisés. Puis le projet entrera dans sa phase administrative : arrêt du projet, consultation des personnes publiques, enquête publique pour un achèvement fin 2019.

Une réunion publique d'échanges concernant notre commune s'est tenue à Friville-Escarbotin le 6 juin dernier, afin d'expliquer en détail les opportunités, les contraintes et les enjeux liés à la mise en place du PLUi avec la présentation du PADD.

Un registre de concertation ainsi que les documents d'avancement de l'étude sont mis à disposition du public au siège de l'intercommunalité mais également au sein de chacune des 14 mairies afin que la population puisse venir les consulter et donner son avis sur le projet de territoire à mettre en place.

V. Création de 2 postes suite à la possibilité d'avancements de grades :

M. le Maire explique qu'il appartient aujourd'hui au conseil municipal de créer 2 postes au sein de la collectivité suite à l'inscription sur le tableau d'avancements de grades 2017 de 2 agents de la collectivité qui remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur. Il s'agit de :

- Mme DELATTRE Nathalie née DELOISON, actuellement adjoint technique (23,50/35) qui remplit les conditions pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Mme EDY Magalie née MICHAUT, actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet qui remplit les conditions pour accéder au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise la création des 2 postes.

VI. Analyse des statistiques du radar pédagogique installé rue Pasteur :

Un radar pédagogique a été installé du 26 avril au 8 mai 2017, rue Pasteur, avec le concours d'une compagnie d'assurance afin d'établir des statistiques et appréhender le comportement des automobilistes sur ce secteur.

11 085 mesures ont été enregistrées, vitesse moyenne de 41 km/h :

- 28,91 % des véhicules roulent à une vitesse supérieure aux 50 km/h maximum autorisés,
- 71,09 % respectent la limitation de vitesse.

La vitesse la plus élevée a été enregistrée le 6 mai à 01h08 : 107 km/h.

VII. Proposition de différents travaux et acquisitions à réaliser :

- Aménagement de l'entrée du cimetière : le devis des Ets Colas a été réceptionné.

Le coût est de 27 922,44 € TTC comprenant la mise aux normes liées à l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), l'écoulement des eaux pluviales et la voirie.

Vu le coût des travaux, les membres du Conseil décident de solliciter d'autres devis.

- Acquisition d'un désherbeur à chaleur pulsée composé d'un chariot, d'une lance, de 2 piezots, 4 mètres de tuyau, d'un détendeur triple sécurité et d'une lance de 40 cm, l'air chaud sort de la buse à 400 degrés. Le prix 2 290 € ht.

Estimant le prix élevé, les membres du Conseil décident de consulter d'autres fournisseurs.

- Aménagement de la classe maternelle suite à la fermeture de classe :

Les 2 classes vont être regroupées à l'école maternelle, ce qui implique :

- le TBI (Tableau Blanc Interactif) à déplacer : 420 € TTC,
- Internet à installer (fibre),
- le tableau vert à déplacer,
- le photocopieur à déplacer,
- installation de prises électriques pour le TBI et le photocopieur : devis en attente,
- porte de sortie de la classe des tout-petits à remplacer : 4 000 € TTC.

Les enseignantes ont à nouveau évoqué le problème des toilettes qui se trouvent à l'extérieur. Elles proposent d'autre part de transformer la classe CM1/CM2 en salle de motricité, laquelle pourrait également être utilisée par les associations.

- Autorisation de procéder à des demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental pour :
 - Remplacement des fenêtres de l'école maternelle,
 - Rampe d'accès (ERP),
 - Accès couvert (tunnel) des classes maternelles aux toilettes.
- Rénovation façades des bâtiments communaux : BCD, garderie, classe CM1/CM2 et Epine Rose par l'association du Vimeu. Devis à demander.

VIII. Présentation des 4 panneaux de l'historique du blason à apposer dans la salle polyvalente :

M. Dizambourg présente les différents panneaux :

- 1) acquisition de Valines par son premier seigneur,
- 2) armoiries de la famille Le Roy, seigneurs de Valines,
- 3) panneau explicatif sur les armoiries,
- 4) reconstruction du blason de Valines, symbole du village.

Celui-ci propose de baptiser la salle polyvalente : la salle « Jacques Le Roy ». Les membres de l'assemblée réitèrent leur position de ne pas donner de nom à la salle.

IX. Retrait de la commune de Saint-Maxent de la CCV :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Maxent, par délibération de son Conseil municipal en date du 2 juin 2017, sollicite son retrait de la Communauté de Communes du Vimeu et son adhésion à la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle.

Le 27 juin 2017, le conseil communautaire, appelé à délibérer sur ce point, a consenti, à la majorité des voix, à ce départ.

Il est demandé aux communes membres de la CCV de se prononcer : les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité en faveur du départ de la commune de Saint-Maxent de la CCV.

X. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Droit de préemption non exercé relatif à la vente d'un bien immobilier,
- Validation de divers devis :
 - remplacement des portails du stade, des écoles, du 2 rue Pierre et Marie Curie et de la rampe d'accès de l'agence postale : 12 699,60 € TTC,
 - mise en place de bandes d'aide à l'orientation dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées aux ERP : 1 873,63 € TTC,
 - remplacement de la porte de l'agence postale et installation d'une sonnette : 2 598,53 € TTC,
 - logiciel cimetière avec reprise des données : 1 806 € TTC.
- Acquisition de coupes à offrir : 174 € TTC.

XI Divers :

- **Les membres du Conseil donnent leur accord unanime pour :**

Redevance d'Occupation du Domaine Public par ERDF et France Télécom :

M. le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour émettre les titres correspondants à la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal par ERDF (200 euros) et France Télécom (190 euros) au titre de l'année 2017.

Versement d'une indemnité annuelle de 110 € au régisseur titulaire :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur fixés par arrêté ministériel pour les régisseurs des collectivités locales. Considérant qu'en cas de vol ou perte de la régie, le régisseur est responsable de la régie sur ses propres deniers et que sur les conseils du Trésorier municipal, il devrait souscrire une assurance.

Remboursement des arrhes versées, soit 200 €, vu l'annulation de la réservation de la salle polyvalente les 16 et 17 septembre 2017 ayant pour motif la perte d'emploi, les membres du Conseil exigent la présentation de justificatifs, faute de quoi, aucun remboursement ne sera effectué.

- **M. le Maire informe l'assemblée :**

Rythmes scolaires : l'Etat donne la possibilité aux communes qui le souhaitent de réorganiser la semaine scolaire en revenant à la semaine des 4 jours de classe dès la rentrée de septembre 2017.

Un conseil d'école extraordinaire consacré à cette possibilité s'est tenu le mardi 4 juillet. Une large majorité des membres présents s'est positionnée pour un retour à la semaine de quatre jours avec suppression de la classe le mercredi matin pour le RPI Franleu-Ochancourt-Valines.

Or, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme qui détient la compétence scolaire pour la commune de Franleu, s'étaient prononcés le 29 juin dernier pour le maintien de l'organisation actuelle, estimant le délai trop court pour mettre en place une nouvelle organisation en urgence. Sauf à quitter le RPI, il n'est donc pas possible de revenir à la semaine de 4 jours. Les membres du Conseil municipal tiennent à marquer leur désapprobation sur cet état de fait.

Une pétition des parents d'élèves devrait être adressée au Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Liste préparatoire du jury d'assises :

Messieurs Lepaul François, Defrance Antoine et Bonhomme Guislain ont été tirés au sort.

Tarif du repas cantine :

L'ESAT n'appliquant pas de hausse de tarif pour l'année scolaire 2017/2018, soit 4,76 €/repas, le prix du repas enfant à la charge des familles demeure inchangé soit 3,84 € et une participation des communes de 0,92 €.

Coût du service mutualisé ADS au titre de l'année 2016 : 1 284,18 € pour l'instruction de 2 permis de construire et 1 déclaration préalable de travaux.

Proposition d'un achat groupé du livre « le Vimeu » par le biais de la CCV au prix de 30 € au lieu de 40 € : réponse souhaitée pour le 15 juillet prochain.

TADEM (Taxe **A**dditionnelle aux **D**roits d'**E**nregistrement sur les **M**utations) : M. le Maire indique avoir reçu un courrier du Conseil Départemental précisant qu'un versement exceptionnel d'un reliquat de 17 513 € couvrant la période 2005-2008 devrait être versé après validation par M. le Préfet.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		DEFONTAINE Marcelle	
BOUDINELLE Jean-Pierre		VERMEESCH Christian	
DIZAMBOURG Guy		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
LECAT David		TETU Sandrine	
LAVOINE Bernard		CAZIER Françoise	